



Merci Jean !

Jean COLLIN, secrétaire général de la CFR depuis sa fondation fin 2000, a souhaité être déchargé de ses fonctions pour raisons de santé.

Le conseil d'administration de la CFR lors de sa séance du 11 juin a pris acte de sa demande et a désigné son successeur, Michel RIQUIER.

Il a remercié chaleureusement Jean COLLIN pour les services rendus pendant cette longue période chargée d'histoire pour la CFR et lui a souhaité un prompt rétablissement.

MEDIAS

- ✚ **RTL, Journal de 8 h** jeudi 11 juin 2015 Sylvain DENIS interviewé sur les complémentaires santé.
- ✚ **France 2, Journal de 13h**, jeudi 11 juin, Roger BARROT interviewé sur le même sujet.

CFR

La CFR reçue au Cabinet de Mme ROSSIGNOL

Le 15 juin, Pierre ERBS, Président de la CFR, et François BELLANGER, Président d'honneur, ont rencontré Mme Céline THIEBAULT. L'entretien a porté essentiellement sur la représentativité de la CFR et sur le projet de loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillissement. Les préoccupations de la CFR concernant les négociations AGIRC et ARRCO et plus généralement l'avenir de notre système de retraite ont été également évoqués, sans qu'il y ait eu de discussion au fond, ces problématiques ne relevant pas du champ de compétences de la Secrétaire d'État.

La CFR adresse un courrier au Président de la République

Le 18 juin, en référence au rapport du COR (cf. Page 2), la CFR a adressé au Président de la République une lettre lui rappelant la nécessité d'engager une réforme de fond de l'ensemble du système de retraite français.

RETRAITES

10/06 Conseil d'Orientation des Retraites (COR)

Le Conseil a produit son rapport destiné au Comité de suivi chargé de faire des recommandations sur le système des retraites au Gouvernement. Compte tenu des conditions économiques, ce rapport est plus pessimiste que précédemment : l'équilibre du système global des retraites ne sera atteint que vers 2025, voire 2030. Consultable sur : www.cor-retraites.fr

Négociations AGIRC ARRCO

Le regrettable échec de la réunion Medef/Syndicats du 22 juin est tout sauf une surprise, échec en quelque sorte annoncé puisque le représentant du Medef avait déjà dit qu'il préférerait aboutir en octobre qu'échouer en juin. Le Medef devra présenter de nouvelles propositions aux syndicats avant une nouvelle séance de négociations fixée au 16 octobre.

Il semble désormais acquis que les pensions resteront sous-indexées, voire gelées suivant le niveau de l'inflation, pendant au moins 3 années supplémentaires. En revanche, si la plupart des syndicats ne contestent plus vraiment le principe d'un abattement dégressif sur les pensions versées dès 62 ans, le désaccord sur les abattements proposés reste vif en dépit de la perspective d'une amputation des retraites de 12% dès 2018 rendue mécaniquement nécessaire par l'épuisement des réserves Agirc.

La hausse des cotisations reste un point de blocage important que le patronat devra in fine vraisemblablement lever, même si c'est à la marge, afin de recueillir suffisamment de signatures pour obtenir un accord.

Quant au blocage CFE-CGC d'une fusion Agirc/Arrco, il pourrait également être levé par la négociation d'un accord interprofessionnel définissant un statut satisfaisant de de la fonction cadre. Dans cette optique la gouvernance d'un régime unifié sera étudiée d'ici octobre.

Il est actuellement bien difficile de pronostiquer la forme d'un accord que la pression financière croissante découlant de l'épuisement progressif des réserves Agirc finira sans doute par imposer. Il est de toute façon certain que l'avenir des deux régimes complémentaires ne sortira pas conforté de cet épisode malheureux.

SANTÉ

Au cours des derniers mois, la **Commission Santé** a procédé à l'examen de textes majeurs comme la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2015 qui visait 10 Milliards d'euros d'économies, le projet de loi « Santé » qui sera examiné par le Sénat à l'automne et qui n'est pas antinomique avec les propositions de la CFR dans son dossier « Accès aux soins pour tous », enfin la proposition de loi sur la fin de vie dont une information sera diffusée dès sa promulgation. L'important dossier de la complémentaire santé est évoqué lors de chaque réunion dans ses différents aspects : la discrimination selon l'âge, les spécificités du régime Alsace-Moselle et la généralisation de la couverture complémentaire santé pour les seuls actifs du secteur privé au 1er janvier 2016 (accords ANI). Une rencontre avec le Président de la Mutualité Française est envisagée, la CFR étant la seule organisation de retraités en capacité de prendre des initiatives sur ce thème.

AUTONOMIE

17/06 Colloque des 10 ans de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)

Ce colloque, par ailleurs intéressant (cf. le site www.cnsa.fr et le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr), a donné l'occasion à Sylvain DENIS, représentant la FNAR au Conseil de la CNSA et Vice-président de ce conseil, d'exprimer sa colère devant le sort fait aux personnes âgées dans notre pays (cf. l'article sur agevillage.com*). Si la CNSA est un succès, la situation des personnes âgées est encore très peu satisfaisante. Le parcours parlementaire chaotique de la loi « adaptation de la société au vieillissement » en est un témoignage supplémentaire.

*Report de la loi Vieillesse : les retraités exaspérés (article d'Agevillage.com)



A l'occasion des 10 ans de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (qui porte le don de "jour férié" et finance l'APA), le 10 juin dernier, Sylvain Denis, le Vice-Président du Comité national des retraités et personnes âgées, est sorti de ses gonds.

Malgré les avancées depuis dix ans en termes d'informations sur les aides, de rapprochement avec le secteur des personnes handicapées, le représentant des retraités et personnes âgées est en colère. Ça ne va pas ! Les personnes âgées et leurs aidants restent les parents pauvres de l'aide à l'autonomie.

Le droit à compensation des situations de handicap quel que soit l'âge n'a pas vu le jour (malgré les promesses de campagnes des présidents Sarkozy et Hollande).

Obtenir l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) repose pour les personnes âgées sur une grille controversée : la grille AGGIR. Les représentants des retraités et personnes âgées constatent de fortes inégalités d'accès à l'APA notamment en raison de la manipulation de cette grille par les financeurs de l'aide.

Sylvain Denis souligne les faibles montants de cette APA au regard des besoins des personnes âgées fragilisées et de leurs proches aidants. Il souligne que l'APA est la seule allocation soumise aux revenus des personnes aidées.

Il constate que malgré les besoins constatés et à venir au vu de la démographie, les fonds destinés à l'aide à l'autonomie ne sont pas tous fléchés et utilisés. Il est très amer sur la taxe "CASA" (contribution additionnelle d'aide à l'autonomie) ponctionnée sur les seuls retraités imposables depuis 2013 et toujours pas fléchée vers la CNSA. Faute de loi.

Or les débats sur la Loi d'adaptation de la société au vieillissement viennent d'être reportés. Même si la ministre a assuré ce 10 juin qu'elle sera votée en 2015 pour une mise en oeuvre début 2016 (les décrets seraient en cours de négociation).

Sylvain Denis pointe le problème de visibilité des retraités et personnes âgées. Même dans les futures "conférences des financeurs" qui gèreront les actions de prévention et d'accès aux aides techniques dans chaque département, les représentants des retraités et personnes âgées (CODERPA) ont été oubliés... à ce jour. "Pourquoi ne sommes-nous pas écoutés ?" s'est aussi interrogée Mme Fabre de la CFDT-Retraitées.

On nous promet une loi depuis 7 ans.

Faudra-t-il une nouvelle hécatombe comme la canicule de 2003 pour que les politiques et pouvoirs publics se saisissent enfin de l'aide à l'autonomie des plus âgés ?

Ecoutez Sylvain DENIS en images :

<http://www.agevillage.com/actualite-12781-1-report-de-la-loi-vieillessement-les-re-RSS.html#>

Un lecteur réagit ... *RETRAITÉS ET PERSONNES AGEES : HONTE DE LA NATION ?*

Sylvain DENIS a raison ...Ça suffit ! Les retraités et personnes âgées seraient-ils devenus les "parias" de la Nation. Lorsque que l'on sait qu'elle est souvent prise dans l'étau entre ses ascendants et ses descendants, cette population qui se met régulièrement au service des autres, mérite une toute autre considération que celle qui lui est réservée. Nous sommes tous passés par la phase active; ceux qui, aujourd'hui, décident du sort de celles et ceux qui se dévouent devraient se souvenir qu'ils deviendront aussi, un jour, retraités et personnes âgées.

18/06 CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées)

Le CNRPA s'est penché à nouveau sur le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement. La deuxième lecture à l'Assemblée Nationale est reportée au mois de septembre au lieu de juillet. Ce délai supplémentaire nous fait douter de la mise en œuvre de cette loi au 1/1/2016. Ce, d'autant plus que la rapporteure du projet est entre temps devenue Secrétaire d'Etat au commerce et à l'artisanat et que le directeur de cabinet de Madame Rossignol, Etienne Champion notre interlocuteur habituel, devient directeur de cabinet de Madame Touraine.

Le CNRPA rencontrera la Direction Générale de la cohésion sociale pour discuter des décrets à préparer ou déjà en préparation pour l'application de cette future loi.

Le CNRPA a pris contact avec le nouveau Président de l'Assemblée des départements de France, Monsieur Dominique Bussereau, au sujet des futurs CDCA (Comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie). Il a également demandé à être entendu par Madame Joëlle Huilier, députée de l'Isère, nouvelle rapporteure du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement

ACCESSIBILITE

22/06 Le Collectif pour une France accessible reçu chez le Défenseur des droits

Ce collectif, dont la FNAR est membre, a pour but d'améliorer le projet d'ordonnance sur l'accessibilité en préparation par le Gouvernement. Patrick Gohet, l'adjoint du défenseur des droits chargé de la lutte contre les discriminations, s'est montré sensible aux arguments du Collectif qui pointe les reculs de cette ordonnance par rapport à la loi du 11 février 2005. Par exemple, en matière de transports urbains, seuls les arrêts jugés prioritaires devront être rendus accessibles aux personnes souffrant de handicaps moteurs, sensoriels ou cognitifs. La loi de 2005 prévoyait que tous les arrêts étaient concernés. La loi 2005 disait que la norme était l'accessibilité sauf exception motivée. Le projet d'ordonnance renverse le raisonnement en exigeant une justification de la mise en accessibilité. C'est inacceptable !

EUROPE

Depuis 2008, Age Platform Europe, en liaison avec d'autres ONG européennes, a entrepris une action de lobbying pour faire avancer le projet d'une Directive visant à étendre la lutte contre la discrimination fondée sur l'âge, le handicap, la religion et l'orientation sexuelle à d'autres domaines que celui de l'emploi en se fondant sur l'Article 19 du TFUE (traité sur le fonctionnement de l'UE). Rappelons ici que le premier instrument de l'UE destiné à combattre les discriminations a été la Directive sur l'égalité de traitement dans l'emploi adoptée en 2000 en même temps qu'une Directive dite « racisme ». Cette Directive « emploi » ne rendait pas absolue l'interdiction de toutes discriminations puisque son article 6 prévoyait que les Etats membres pouvaient décider que dans certains domaines des différences de traitement fondées sur l'âge se justifiaient éventuellement. Depuis lors, les législations nationales ont transposé cette Directive sous le contrôle de la Cour de Justice de l'UE qui a déjà affirmé que le principe de non-discrimination est un principe général de l'UE.

La nomination d'une nouvelle Commission à l'issue des élections européennes de l'an dernier avait laissé entrevoir la possibilité de faire avancer le projet d'une Directive dite « horizontale » sur l'égalité de traitement, touchant d'autres aspects de la vie des citoyens

et des consommateurs : accès aux biens et services, protection sociale, santé ... On mesure par son champ d'application l'intérêt d'un tel texte cadre.

Le 17 juin dernier sous la présidence Lituanienne de l'UE, après une première mouture présentée en décembre 2014, le groupe de travail au sein du Conseil européen (EPSCO) chargé des questions sociales a proposé des exemptions à ce principe d'égalité qui permettraient aux prestataires d'appliquer des taux, des tarifs ou des conditions particulières selon des groupes d'âge spécifiques. La Directive ne peut être adoptée qu'à l'unanimité et certains Etats y restent hostiles.

AGE Platform considère qu'une exemption sur la base de l'âge permettrait aux prestataires de pratiquer des prix dissuasifs ou de limiter l'accès aux biens et services. AGE n'est pas hostile, en revanche, à ce que des mesures préférentielles de justice soient adoptées pour les plus jeunes ou les plus âgés si elles ne contreviennent pas au principe général d'équité.

On voit que la marche vers l'égalité de traitement, notamment au regard de l'âge, est un processus long et complexe. Affaire à suivre...

NOS FEDERATIONS

Formation aux logiciels « Retraite et réversion » les 28 et 29 mai 2015.

FNAR et UFR-rg ont organisé à Bagnolet une nouvelle session de formation à l'utilisation des logiciels de simulation de retraites et de réversion, mis au point par la Fnaropa.

En effet, face aux multiples évolutions de la réglementation actuelle en matière de retraites, le support de formation s'est amplifié, ce qui a conduit à en revoir la durée en l'étalant sur 2 journées au lieu d'une seule précédemment.

C'est ainsi que Jean-Christian et Gérard de l'UFR Rhône Alpes, Michel de la FNAR Rhône Alpes, Michel, Jean, Jean-Claude et Louis de l'ADRET SHELL ont inauguré cette nouvelle formule.

La planification sur deux journées a laissé plus de temps aux animateurs pour détailler les fondamentaux de la retraite et de la réversion auprès de nos collègues qui n'ont pas manqué d'alimenter les discussions

par leurs judicieuses remarques et questions.

Deux demi-journées complètes ont été consacrées à la présentation mais surtout



à l'utilisation des logiciels de calcul d'une retraite, puis d'une simulation de réversion à partir de cas concrets.

Un retour sur les apprentissages de la veille ainsi qu'une présentation des outils d'aide (manuels utilisateurs, guide de la réglementation) ont complété cette séance qui au-delà de la partie "instructive" s'est voulue très constructive et amicale.

Les participants se sont quittés, emportant avec eux la précieuse clé USB de la formation, support du cours, contenant logiciels, manuels, guides, imprimés et exercices pratiques,

Dans les jours suivant cette formation, les participants sont habilités à accéder à la partie technique du site internet de la Fnaropa et ont ainsi la possibilité de consulter toutes les informations, régulièrement actualisées, sur l'utilisation de ces logiciels.

Cerise sur le gâteau, la Fnaropa a offert aux participants les repas de midi dans le restaurant d'Entreprise de la CCMSA qui nous a gentiment mis à disposition une salle adaptée à ce type de formation technique.

Bravo et Merci à l'ensemble des participants qui, soyons en sûrs, n'ont qu'une hâte: "Consommer sans modération l'utilisation de ces logiciels".

Les animateurs François et Gérard de la Fnaropa.

Formation aux logiciels « Retraite et réversion » les 28 et 29 mai 2015 l'appréciation d'un participant

Au sein de l'ADRET-S (Association des retraités des sociétés Shell en France) dont la mission principale est d'aider les futurs retraités et retraités actuels à bien vivre leur retraite, nous avons estimé qu'il nous fallait maintenir, voire développer nos compétences « Retraites ». Pour commencer, 4 membres de l'organisation ont participé au stage « Formation au logiciel retraites-réversion organisée par la FNAR-UFR » qui s'est tenu à Paris.

Cette formation, organisée et traitée avec professionnalisme durant 2 jours, permet de faire une revue théorique assez complète des systèmes de retraites et pensions de réversion en vigueur avec toutes leurs subtilités, dont le vocabulaire. L'utilisation pratique du logiciel mis à notre disposition permet de concrétiser la théorie avec des cas pratiques. Cette formation nous permettra de mieux dialoguer avec nos retraités et les organismes de retraite avec qui nous sommes en contact, en d'autres termes d'être plus efficaces. D'autres membres du bureau de l'ADRET-S sont partants pour suivre cette formation fin 2015 et nous encourageons vivement les membres des autres associations à la suivre, ce n'est pas du temps perdu. Bravo et merci aux formateurs pour leur disponibilité !

Création de la commission développement FNAR

Suite aux travaux des ateliers du congrès du Lazaret, est apparue la nécessité de fournir des outils de développement concrets aux administrateurs nationaux, aux Présidents d'Associations et aux Délégués régionaux

Le thème abordé « actions à mettre en œuvre pour mieux faire connaître les retraités dans notre société » a suscité de nombreuses questions et généré des pistes qu'il a été convenu d'exploiter rapidement.

Lors du Bureau qui a suivi le Congrès, il a été décidé de proposer au prochain Conseil d'administration FNAR d'entériner la création d'une commission Développement. Elle aura le rôle d'apporter son soutien à toutes celles et ceux qui se préoccupent du recrutement pour leur association et leur région, dont la prospection d'amicales de retraités qui ne nous ont pas encore rejoints.

Le président Roger Barrot a mandaté Alain

Gidon, membre du Bureau FNAR, afin qu'il réunisse les compétences utiles pour cette mission de prestataire de service.

Ont répondu présents :

* Mesdames Ingrid Cottet assistante administrative FNAR, Régine Feldmann administratrice d'AROPA 75 et experte en communication, Christine Meyer de Senior France et responsable du dossier Représentants des Usagers (R.U.).

* Messieurs Michel Crapart, président d'ADRET SHELL, Gérard Giacometti, administrateur FNAROPA et webmaster national de cette fédération, François Thiard, administrateur de l'ARAF. Afin d'être rapidement opérationnel et de présenter au Conseil un dossier finalisé, le groupe constitutif s'est mis au travail le 29 mai. A l'issue de cette journée, la définition de stratégies à moyen terme a paru nécessaire. Le Bureau de la FNAR le 24 juin en a pris acte et a décidé de consacrer une réunion stratégique à cette réflexion pendant l'été.

Automne 2015 : Réunions en régions.

« Se développer pour assurer l'avenir », cet objectif commun à la FNAR et à l'UFR-rg depuis le congrès de Lacanau s'est concrétisé par la constitution d'un groupe de développement issu des deux fédérations. Le classeur du Délégué Régional en a été l'une des réalisations.

Les ateliers du Congrès du Lazaret ont mis en évidence l'urgence de réaliser des actions de recrutement. Il a été convenu d'apporter une aide concrète, directement sur le terrain, aux Délégués Régionaux et aux Présidents d'associations.

L'organisation conjointe par la FNAR et l'UFR-rg, d'une réunion régionale en Bourgogne-Franche-Comté, le 9 juin, a été un accélérateur. Il y fut constaté une satisfaction générale des participants. Leur implication, leurs souhaits collectifs d'être des acteurs de notre développement, a convaincu les animateurs nationaux que ces débats devraient être étendus aux autres régions.

Afin de s'adapter à la nouvelle organisation régionale, il a été convenu de s'appuyer sur la géographie des 12 nouvelles régions. L'Île de France, siège d'importantes associations ou fédérations, fera l'objet d'un traitement adapté à sa spécificité.

L'avancement des travaux : Les 11 régions ont reçu une demande d'organisation d'une réunion préparatoire. Ces réunions ont pour objet de déterminer l'ordre du jour le mieux adapté à la région, le rafraîchissement du fichier de nos correspondants régionaux et le lieu le plus approprié pour la réunion plénière d'automne.

* Le 9 juin, une plénière a été effectuée pour Bourgogne-Franche-Comté

* Trois réunions préparatoires sont réalisées : Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon à Toulouse le 4 juin, Grand Ouest France à Bordeaux le 25 juin, Grand Est France à Nancy le 30 juin.

* Les autres réunions préparatoires seront organisées de fin août à mi-septembre, en fonction des disponibilités des personnes pressenties, qui sont pour l'essentiel les Délégués régionaux, les représentants d'associations à dimension nationale, les titulaires Coderpa.

Les réunions plénières devraient toutes être tenues avant la journée des Présidents et des Délégués Régionaux du 8 décembre. Cela permettra d'identifier une véritable force opérationnelle consacrée à notre développement.

Mesdames et Messieurs les Président(s) : Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail

DELEGUES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX CFR

05/06 : Lancement d'une opération du réseau des Délégués Régionaux et Départementaux CFR (140 personnes) auprès des parlementaires. Il s'agit en priorité d'obtenir des rendez-vous avec les députés.

Le Bureau de la CFR a défini les deux sujets prioritaires pour rencontrer les Parlementaires :

- Le Projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement
- Les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

Un point d'avancement sur cette opération a été demandé aux Délégués régionaux CFR pour fin juin 2015.

15/06 : Réunion des Délégués départementaux CFR de l'Île de France à Paris.

Cette réunion était organisée par le Délégué régional CFR de l'Île de France (J.C. LE GUILLOU) avec la participation de P. ERBS, Président de la CFR, et de M. AMARY, responsable des délégués régionaux CFR

Prochaine parution : le 2 septembre

Passez un bel été

Soleil, détente, famille, amis ...

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités » qui vous informera des dernières nouvelles sur les problèmes de retraite et autres articles variés sur des sujets intéressants les retraités.

-5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou la FNAR
-10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg- 83/87 avenue d'Italie- 75013 PARIS